BUDGET PRIMITIF (BP) 2025

Présentation brève et synthétique

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE



MOISSY CRAMAYEL

Centre Communal d'Action Sociale

SOMMAIRE

PARTIE 01 PRÉAMBULE

PARTIE 02 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

PARTIE 03 LE BUDGET PRIMITIF 2025

MOISSY CRAMAYEL

PARTIE 01

PRÉAMBULE

Cette note présente le budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, traduisant les priorités et les orientations stratégiques en matière d'action sociale sur la commune.

Ce budget est à la fois un outil de pilotage et un levier permettant de répondre aux besoins sociaux identifiés sur le territoire. Il assure le financement des missions obligatoires du C.C.A.S., comme l'instruction des demandes d'aides sociales, ainsi que des actions facultatives adaptées aux spécificités locales, telles que le soutien aux familles, l'accompagnement des personnes âgées ou l'aide alimentaire.

En tant qu'établissement public administratif rattaché à la collectivité, le C.C.A.S. dispose d'un budget autonome mais étroitement lié au budget communal.

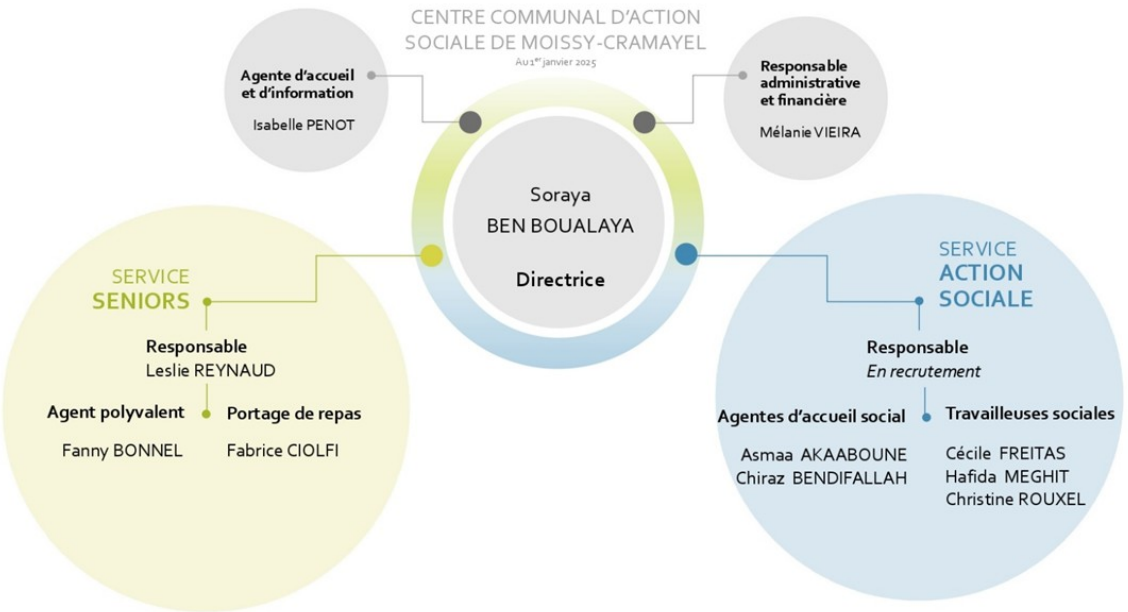
Aussi, il convient de rappeler que la préparation du budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique et financier particulièrement contraint et incertain pour la ville, avec notamment :

- une incertitude politique à l'échelle nationale qui se répercute sur la fiabilité des prévisions budgétaires,
- les contraintes budgétaires de l'ensemble des entités publiques qui pourraient fragiliser les projets,
- les coûts des approvisionnements en énergie qui demeurent une source d'interrogation et de contrainte malgré le ralentissement de l'inflation qui semble se confirmer pour 2025,
- la poursuite de la mise en œuvre d'actions en substitution de l'État notamment en matière médicale et sécuritaire.

La collectivité a néanmoins décidé de pérenniser en 2025 sa subvention au C.C.A.S. afin de répondre aux demandes d'urgence et de conforter le soutien social apporté aux moisséens.

Il convient également de rappeler que le budget 2025 du C.C.A.S. n'intègre pas la masse salariale, qui est assumée intégralement par la Commune car le personnel est mis à disposition du C.C.A.S par voie de convention triennale.

Au 1er janvier 2025, l'organisation fonctionnelle du C.C.A.S. est la suivante :



PARTIE 02

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le C.C.A.S. a présenté en séance du conseil d'administration du mardi 4 février 2025, son Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2025, pour une mise en œuvre de ses engagements auprès des habitants avec des orientations budgétaires responsables et équilibrées.

Le budget 2025 se répartit en 5 rubriques, à savoir :

- Direction
- Actions en faveur des personnes en difficulté
- Actions socio-éducatives
- Logements temporaires
- Actions en faveur des seniors

Conformément au ROB, pour 2025 le C.C.A.S. propose un budget autour des axes prioritaires suivants :

Orientations en faveur de l'action sociale

- Garantir l'accès aux droits et lutter contre le non recours
- Développer et renforcer les aides facultatives
- Améliorer l'accompagnement en matière de logement
- Consolider les partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs
- Mise en place d'actions collectives pour renforcer la solidarité
- Renforcer l'offre d'accueil en développant les permanences au sein du C.C.A.S.

Orientations en direction des seniors

- Renforcer les services de soutien à domicile
- Poursuivre et renforcer la veille sociale auprès des personnes isolées
- Informer les seniors sur leurs droits et leur qualité de vie
- Diversifier les animations locales pour les seniors
- Développer le bénévolat chez les seniors

En 2025, le Centre Communal d'Action Social continuera de jouer un rôle central dans l'accompagnement des publics les plus vulnérables de notre territoire.

A travers ces orientations budgétaires, il s'agira de consolider les actions sociales en cours tout en développant de nouvelles initiatives adaptées aux habitants.

L'action sociale, reste prioritaire, notamment pour garantir l'accès aux droits, la lutte contre le non recours et proposer un soutien renforcé aux personnes et familles en situation de fragilité.

Par ailleurs, une partie sera consacrée aux seniors, afin de lutter contre l'isolement, améliorer leur qualité de vie et encourager leur implication citoyenne.

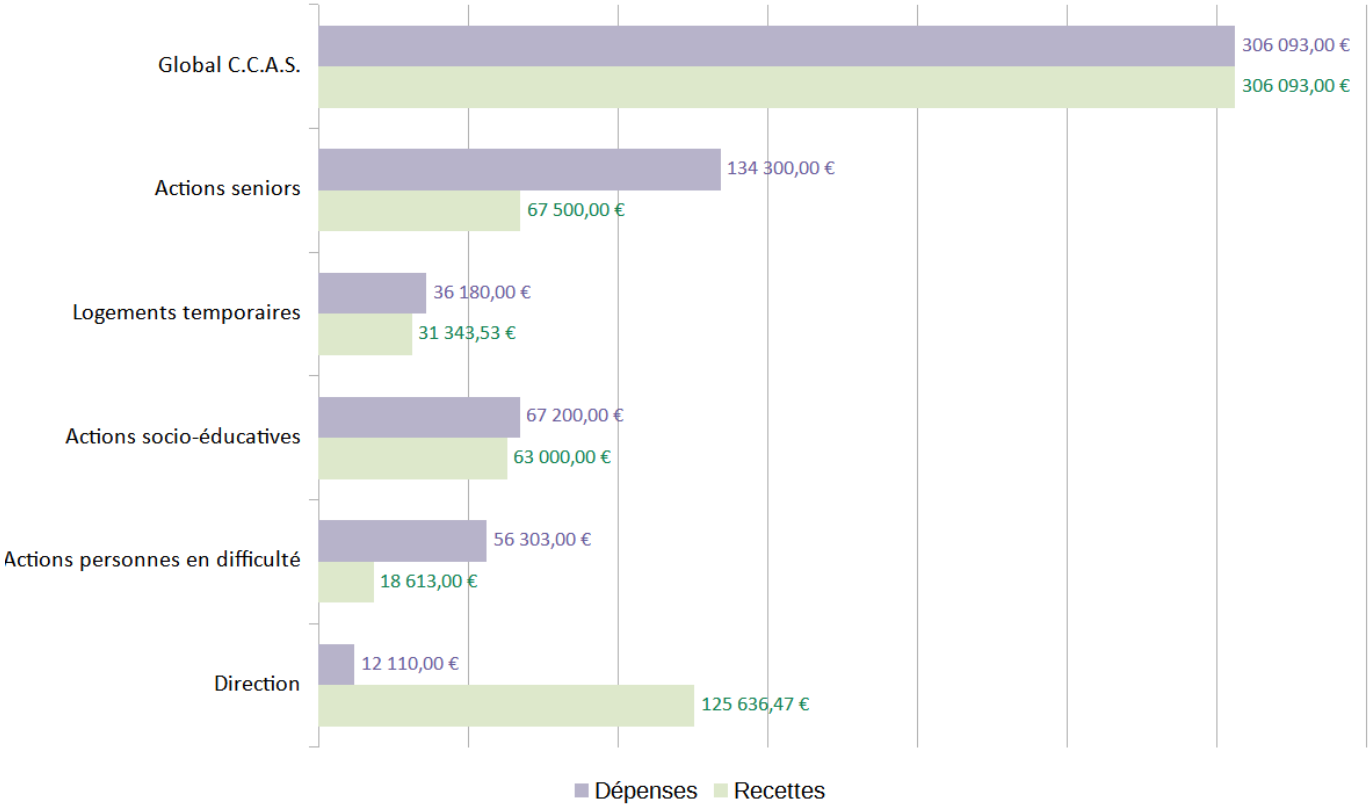
Ces orientations traduisent la volonté de répondre aux problématiques sociales de la collectivité tout en préservant une approche humaine et solidaire.

PARTIE 03

LE BUDGET PRIMITIF 2025

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

Le montant du budget de la section de fonctionnement pour 2025 est égal à **306 093,00 €**.



A – Les recettes de fonctionnement

En 2025, le montant global des recettes de fonctionnement est en hausse par rapport à 2024.
Elles se composent de la manière suivante :

- Cinq dotations qui constituent l'essentiel des concours financiers du Budget du C.C.A.S. :

 - la subvention de l'État pour le Programme de Réussite Éducative (reversée à la Ville),
 - la subvention communale de 98 300 €
 - l'excédent cumulé repris sur l'exercice 2025 est de 27 336,47 €
 - l'Allocation de Logement Temporaire (ALT)
 - les participations des usagers aux prestations tarifiées proposées par l'Espace seniors (portage de repas, repas hebdomadaires et animations) : 67 500 €

- Une recette nouvelle : le « Fonds Solidarité Eau » (FSE) de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, d'un montant de 8 113 € en 2025, au titre duquel une aide financière pourra être accordée aux personnes ou familles éprouvant des difficultés à payer les dépenses relatives à leurs factures d'eau.

- Les recettes générées par l'occupation des logements temporaires gérés par le C.C.A.S. s'établissent à 15 000,00 €.

B – Les dépenses de fonctionnement

Le budget étant par définition équilibré, les dépenses de fonctionnement subissent également une légère hausse. Elles intègrent notamment :

- Une nouvelle ligne de dépense à hauteur de 8 113,00 € relative aux aides qui seront versées en 2025 au titre du « Fond Solidarité Eau » vient augmenter la part des dépenses des actions en faveur des personnes en difficultés (+ 4 758 €)
- Un léger ajustement des crédits a été fait sur certaines rubriques afin de rééquilibrer les postes de dépenses au regard des orientations 2025 :

 - sur la rubrique « Direction » (- 1 830 € par rapport à 2024)
 - sur la rubrique « Actions socio-éducatives » (- 1 800 € par rapport à 2024)
 - sur la rubrique « Logements Temporaires » (+ 84,58 € par rapport à 2024)
 - sur la rubrique « Seniors » (+ 1 900 € par rapport à 2024)

Le budget en faveur des aides aux personnes (123 503 €) représente 40 % des dépenses de fonctionnement (actions socio-éducatives et aides aux personnes en difficulté).

Le budget en faveur des seniors (134 300 €) représente 44 % des dépenses de fonctionnement. Il convient néanmoins de déduire 59 500 € qui seront reversées à la ville au titre du portage de repas et des tables de restauration collectives.

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

Le montant du budget de la section d'investissement pour 2025 est égal à **1 200,00 € en dépenses comme en recettes.**
La section d'investissement, en dépenses comme en recettes, ne concerne que le cautionnement des logements temporaires et le remboursement des cautions à la sortie du logement.